



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**Une méthode d'amélioration de la qualité**

## **CHEMIN CLINIQUE**

***(Clinical Pathway – Critical Pathway -  
Integrated Care Pathway)***

**Le chemin clinique permet de répondre à la référence 46 du manuel de la 2<sup>e</sup> procédure de certification (accréditation).**

Le **chemin clinique** (CC) est une méthode d'amélioration de la qualité des soins. Le CC, appelé *clinical pathway* ou *critical pathway* ou *integrated care pathway*, dans les pays anglo-saxons décrit, pour une pathologie donnée, **tous les éléments du processus de prise en charge** en suivant le parcours du patient au sein de l'institution.

Cette méthode vise à planifier, rationaliser et standardiser la prise en charge pluridisciplinaire de patients présentant un **problème de santé comparable**. Elle repose sur la description d'une prise en charge optimale et efficace à partir des règles de bonnes pratiques. Le CC peut être utilisé dans un **établissement de santé**, dans un **réseau de soins** ou dans le cadre de l'**exercice** libéral lorsque les professionnels se coordonnent entre eux.

**Cette méthode contribue à :**

- réduire la variabilité non justifiée de la prise en charge ;
- s'approprier les recommandations professionnelles ;
- mettre en œuvre des protocoles validés de prise en charge des patients ;
- améliorer la continuité et la délivrance de soins de qualité aux patients ;
- améliorer la coordination et la communication entre les acteurs de cette prise en charge ;
- rationaliser les soins et la gestion des risques.

Le CC se traduit au minimum comme une **liste des actes à réaliser** ou comme un **document à intégrer** au dossier du patient en ayant même pour objectif de remplacer certains éléments du dossier.

Dans ce cas, il se présente sous forme d'un dossier papier ou informatisé. Ce dossier est documenté au fur et à mesure de la prise en charge de chaque patient. Tous les actes contribuant à la prise en charge étant préalablement définis, il s'agit en général d'une "check list" ou d'une planification horaire à proposer. Chaque acte doit être signé par la personne qui l'a réalisé, permettant ainsi d'assurer la traçabilité.

Un CC est élaboré pour des **pathologies fréquemment prises en charge** dans l'établissement ou en pratique ambulatoire et permettant une prise en charge homogène. On choisira préférentiellement une pathologie pour laquelle des variabilités de prise en charge sont importantes et des recommandations professionnelles accessibles.

**Pour élaborer un CC, il est nécessaire de :**

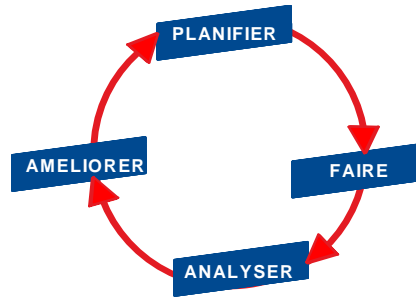
- définir la prise en charge pour laquelle il est réalisé ;
- analyser les recommandations de pratiques professionnelles pour chaque étape de la prise en charge ;
- décrire précisément tous les actes permettant de réaliser cette prise en charge.

Le **CC** est une méthode d'amélioration de la qualité des soins. Comme **toutes les méthodes d'amélioration**, le chemin clinique permet de **comparer** une **pratique clinique** à une démarche optimale.

Plus généralement, le **CC** s'inscrit dans le modèle proposé par W. Edwards DEMING dans les années 60.

Ce modèle, souvent appelé **roue de DEMING** ou **roue de la qualité**, comprend **4 étapes** distinctes qui se succèdent indéfiniment, **Planifier, Faire, Analyser, Améliorer** (en anglais *Plan, Do, Check et Act*, d'où le modèle *PDCA*).

Ces quatre étapes constituant la base d'une démarche qualité, sont figurées ci-contre :



- 1. Planifier (ou Programmer) :** c'est l'étape de **définition** de la démarche à mettre en œuvre, puis d'**identification** des professionnels et des structures impliquées et enfin, de **programmation** des étapes successives de l'étude ;
- 2. Faire :** c'est l'étape de mise en œuvre du **CC** (de son intégration à la pratique) ;
- 3. Analyser :** c'est l'étape où l'on mesure l'impact que le **CC**, mis en place à l'étape précédente, a sur la prise en charge des patients (efficacité ? utilité ?). La mesure porte également sur l'utilisation du **CC**. Cette analyse a, notamment, pour objectif d'identifier les raisons pour lesquelles il n'a pas été utilisé pour des patients présentant la pathologie ciblée ;
- 4. Améliorer :** c'est une étape **essentielle**, au cours de laquelle les professionnels s'efforcent d'améliorer leur organisation du travail et leur pratique de manière à **réduire les écarts** observés à l'étape précédente. C'est aussi l'étape qui permet d'actualiser régulièrement le **CC**.

Dès lors que des équipes médicales ou des soignants s'impliquent dans une démarche qualité, ils s'engagent dans **la voie de l'évaluation/amélioration de leurs pratiques**.

## Exemple de chemin clinique appliqué à la prise en charge des lésions mammaires : Journée Préopératoire

J - 1				
<b>Objectifs cliniques</b>	Préparation de la patiente pour l'intervention chirurgicale Confort psychique de la patiente			
<b>Objectifs patient</b>	Information de la patiente Compréhension du projet thérapeutique Prise en compte de l'anxiété			
	<b>Actes</b>	<b>Heure</b>	<b>Sign.</b>	<b>Comm.</b>
<b>Consult. / Visites</b>	- Visite pré-anesthésique			
<b>Examens complément.</b>	- RAI - Selon prescriptions			
<b>Traitements médicamenteux</b>	- Traitement personnel - Selon prescription (cf feuille de prescription)			
<b>Soins</b>	- Douche - Dépilation			
<b>Surveillance</b>	- Paramètres : - pouls, TA, Temp. - Evaluation de l'anxiété			
<b>Alimentation</b>	- À jeun à partir de 0H			
<b>Activité</b>	- Normale			
<b>Recueil d'information / Contrôle du dossier</b>	- Entretien d'accueil avec la patiente par l'infirmière recueil d'informations : - médicales (traitements, allergies, douleur, ...) - familiales - socio-professionnelles - projet thérapeutique - Vérification du dossier - Recueil des résultats des examens réalisés			
<b>Éducation / Information</b>	- S'assurer de la bonne compréhension du projet chirurgical			
<b>Résultats attendus patient</b>	Patiente préparée pour l'intervention chirurgicale.			

Version 1 – mars 2005

**Haute Autorité de santé**  
**Service évaluation des pratiques professionnelles**  
 2 avenue du Stade de France – 93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX  
 Tél. : 01 55 93 70 00 – Fax : 01 55 93 74 00

Document disponible et téléchargeable sur le site :  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)